



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

N° 0497 /MEF/DGCMP/DAGAS/SAC/2023

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice - Solidarité

Conakry, le 03 MAI 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Publics
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY-

Objet : *Avis de Non Objection (ANO) sur le projet des Termes de Références (TdRs) relatifs aux études de faisabilité pour la mise en place d'incubateurs d'entreprises Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques en Guinée.*

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0148/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 20 Avril 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le projet des Termes de Références (TdRs) cités en objet.

L'examen dudit document par mes services techniques, il ressort que les Termes de Références n'intègrent pas les "Résultats attendus" de la mission.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics et sous réserve d'intégrer l'élément manquant et de nous transmettre la version corrigée du document, je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur le contenu desdits Termes de Références (TdRs).

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

Mohamed DIALLO



03/05/23



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

N° 0358/MEF/DGCMP/DAGAS/SAG/2023

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

Conakry, le 1.9.2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Public
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY-

Objet : *Avis de Non Objection (ANO) sur le procès-verbal d'infructuosité de l'Appel d'Offres relatif aux études de faisabilité pour la mise en place d'incubateurs d'entreprises Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques en Guinée.*

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0185/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 26 juin 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le procès-verbal d'infructuosité de l'appel d'offres cité en objet.

Après examen par mes services techniques du document transmis et conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics, **je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur la conclusion de la Commission d'évaluation, proposant l'appel d'offres infructueux** et ce, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif à l'infructuosité de l'appel d'offres.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

Mohamed DIALLO



MB
09/23



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le... 05 SEPT. 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
CONTROLE DES MARCHES
PUBLICS

A

Monsieur le Directeur Général de
L'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Publics
pour l'Emploi (AGTIPE)

N° 0580 /MEF/DGCM/ DAGAS/SAG/2023

- CONAKRY -

Objet : Avis de Non Objection (ANO) sur le Rapport d'évaluation de la Manifestation d'Intérêt relative au recrutement d'un Consultant pour la réalisation des Etudes de Faisabilité, la mise en place d'Incubateurs d'Entreprises Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques en Guinée au compte de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publics pour l'Emploi (AGETIPE).

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre lettre N° 0235/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 29 Août 2023, par laquelle vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le Rapport d'évaluation de la Manifestation d'Intérêt citée en objet.

Après examen par mes services techniques, sur la base des documents transmis et conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics, je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCM) n'a pas d'objection sur la conclusion de la Commission d'évaluation, proposant la qualification des Cabinets suivant le classement ci-après :

N°	Noms des Bureaux/Cabinets	Notes Obtenues / 100	Classement
1	SECAM SARL	95 pts	1 ^{er}
2	GROUPEMENT IPSP INTERNATIONAL - CID-CAMF	87 pts	2 ^{ème}
3	IPSO CONSEILS	78 pts	3 ^{ème}

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

P/ Le Directeur Général/ P.O
Le Directeur Général Adjoint


Kabiné TRAORE



Conakry, le 28 NOV 2023.

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Public
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY -

N° 0971 /MEF/DGCMP/DAGAS/SAG/2023

Objet : Avis de Non Objection (ANO) sur le projet de Demande de Propositions (DP) relative au recrutement d'un Consultant pour la réalisation des études de faisabilité pour la mise en place d'incubateurs d'entreprises Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques en Guinée.

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0237/MJS/AGETIPE/DG/PRMP/2023 en date du 07 Septembre 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le projet de Demande de Propositions (DP) cité en objet.

Après examen par mes services techniques du document transmis et conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics, je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur le contenu de ladite Demande de Propositions (DP).

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

P/ Le Directeur Général/ P.O

Le Directeur Général Adjoint

